



Rendez vous 15 h Gare SNCF NICE VILLE

La FSU est engagée au quotidien pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société, à l'école, au travail, dans l'accès au soin, à la justice, à la culture et aux services publics en général. Elle se mobilise fortement pour une véritable augmentation des salaires pour tous les agent-es et faire de l'égalité salariale et professionnelle un axe majeur de ses actions.

Elle exige le retrait de la réforme injuste des retraites à points car au-delà de l'injustice de ce modèle que le gouvernement veut imposer, elle aggraverait aussi les conditions de vie et professionnelles des femmes.

Notre dossier ici



[Cliquez ici pour adhérer en ligne](#)

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°66

Sommaire : 8 mars, Corona virus, Questionnaire, Réunions INFOS SYNDICALES Mars 2020, 8 mars, Permutations, Congé formation, Hors classe, classe exceptionnelle, Agenda



Dernière minute ! CORONAVIRUS

Lors du CHSCTA (comité d'hygiène et sécurité) extraordinaire d'hier au Rectorat de Nice, les élu-es FSU sont à nouveau intervenu-es devant Monsieur le Recteur.

Suite à nos interventions, exemples à l'appui, les personnes en Affections de Longue Durée ou "fragilisées" du fait de pathologies lourdes ou graves peuvent écrire en fournissant un certificat médical (détaillé) de leur médecin indiquant la nécessité d'éviction pour ne pas contracter le virus.

Ce courrier et le certificat médical sont à adresser au Médecin conseil au rectorat de Nice qui prendra la décision.

C'est elle qui étudiera les demandes pour statuer rapidement sur la demande d'éviction (autorisation d'absence spéciale) ou aménagement de poste (télétravail).

Contrairement à ce que disait encore le ministre ce matin, nous ne sommes donc plus là dans l'arrêt maladie avec jour de carence mais sur des ASA (autorisations spéciales d'absence) octroyés par l'employeur.

Bel acquis syndical qui doit servir d'appui à tous

Atteinte d'une maladie auto-immune, cette professeur des écoles du 06 travaille dans la peur depuis l'apparition du coronavirus -

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/atteinte-d-une-maladie-auto-immune-cette-professeur-travaille-dans-la-peur-depuis-l-apparition-du-coronavirus-1227656.html>

Depuis le Ministère reprend cette problématique dans sa FAQ quotidienne en ces termes :

Quelles sont les recommandations pour les élèves et personnels particulièrement fragiles face au virus Coronavirus COVID-19 ?

En tout premier lieu ces personnes doivent appliquer les « gestes barrière » préconisés par les autorités sanitaires.

Concernant les élèves le médecin traitant ou, à titre conservatoire le médecin de l'éducation nationale, peut signifier la nécessité d'une éviction scolaire. L'élève bénéficie

alors de la continuité pédagogique, afin de limiter l'exposition au Coronavirus COVID-19 en cas de risque particulier lié à une pathologie chronique.

Concernant les personnels, le médecin traitant ou, à titre conservatoire le médecin de prévention, peut signifier la nécessité d'un éloignement du milieu professionnel habituel, pour limiter l'exposition au Coronavirus COVID-19 en cas de risque particulier lié à une pathologie chronique. Un travail à distance est alors proposé au personnel concerné ou si cela n'est pas possible, une autorisation spéciale d'absence (ASA).



Coronavirus : ce que l'on sait

En atteignant le stade 2 et sans doute bientôt le stade 3 l'épidémie de coronavirus entraîne une gestion régulièrement ajustée par les pouvoirs publics. Pas toujours simple de s'y retrouver dans les écoles. Les informations dont dispose le SNUipp-FSU régulièrement mises à jour.

La responsabilité de l'Éducation nationale dans le cadre de la gestion d'une crise épidémique avec l'accueil collectif de 12 millions d'élèves et plus d'un million de personnels est forcément particulière.

Aussi le ministère a-t-il actionné une cellule de « crise » permettant un suivi quotidien du nombre de cas d'infection parmi les élèves et les personnels comme des cas de confinement.

A ce jour, seul un cas d'élève et un de professeur, décédé depuis, ont été recensés.

Il reste bien entendu de la responsabilité du ministère de la Santé en lien avec les services du Premier ministre de prendre toutes les décisions globales sur les mesures à tenir pour contenir la propagation du virus, notamment l'établissement des « zones à risque » et des "zones de circulation du virus".

Lire la suite

LIRE aussi:

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/coronavirus-premieres-reponses/>

Courrier du SNUipp-FSU au Ministre

Ci-dessous quelques rappels de la FSU sur les droits des personnels.

Lire ici

FAQ du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, actualisée en temps réel en fonction de l'évolution de la situation.

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

Coronavirus: ce que l'on sait du stade 3 imminent

C'est le seuil d'alerte maximale pour l'épidémie. Il devrait être atteint dans les jours à venir. Combien de temps dure ce stade ? Quelles nouvelles mesures pourraient être prises ?

La bascule en phase 3 (seuil d'alerte sanitaire maximale) semble n'être plus qu'une question de jours : [le Covid-19 circule maintenant au-delà des clusters](#), ces regroupements de cas liés par une chaîne de contamination. [Sur Franceinfo ce lundi](#), la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye a ainsi dit craindre qu'on ne puisse éviter ce stade 3 dit « stade épidémique » et qui signifie que le virus circule activement sur le territoire français, comme c'est le cas actuellement en Chine. La prolifération de cas isolés un peu partout en France, [notamment à Hénin-Beaumont](#), en témoigne.

Les autorités sanitaires considéraient que le stade 3 de l'épidémie était dimanche atteint dans trois régions : l'Île-de-France, les Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, [confirmaient les autorités sanitaires à nos confrères de Libération](#). Pour autant, au niveau national, le Ministère de la Santé confirme que nous sommes toujours en stade 2 et applique les mesures spécifiques liées à ce stade.

[Un document du ministère de la Santé](#) en « préparation au risque épidémique du Covid-19 » à destination des établissements de santé, des établissements médico-sociaux et des médecins de ville, fait le point.

Dans le stade 1 dans lequel évoluait la France jusqu'à vendredi, il s'agissait de « freiner l'introduction du virus sur le territoire ».

Dans le stade 2, [en cours actuellement](#), il s'agit de « freiner la propagation sur le territoire ».

Dans le stade 3, le virus circule activement sur le territoire. Dans ce stade, qui peut durer de 8 à 12 semaines, les efforts sont concentrés sur le fait d'atténuer la vague épidémique et de « mobiliser tous les secteurs de l'offre de soins », « établissements de santé les professionnels de santé libéraux, les services de soins à domicile et potentiellement les services d'aide à domicile » précise le document du ministère de la Santé. Il s'agit d'assurer la prise en charge des patients sans gravité en ambulatoire voire de les inviter à rentrer chez eux, d'assurer la prise en charge des patients dans un état grave en établissements de santé et de protéger les populations fragiles en collectivité.

Le plan de pandémie grippale

Si l'ensemble du plan du gouvernement relatif au coronavirus n'est pas public, Matignon a par ailleurs confirmé que les stades étaient identiques à ceux du plan de pandémie grippale élaboré et diffusé par le gouvernement en 2011 après la pandémie de grippe A (H1N1) de 2009.

Parmi les mesures possibles : fermetures des crèches et des écoles et activation des solutions permettant d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves, restrictions en termes de transports ([évoquées ce lundi sur Europe 1 par le ministre des Transports, Jean-Baptiste Djebbari](#)), encouragement à utiliser les moyens de transports individuels,

restrictions des rassemblements et activités collectives, appel à des mesures de protection sanitaires au travail (télétravail, visioconférence et chômage partiel), mise en sécurité d'installations industrielles à risque, mise en place d'une surveillance des prix et de la disponibilité des produits pour éviter les pénuries ainsi qu'un envol des prix de produits de consommation. Il y est précisé que la continuité des missions de service public passe également par du « renfort en personnels dans les domaines non sanitaires » et une « montée en puissance de la gendarmerie nationale et de la police nationale », ainsi que le recours à la solidarité nationale, notamment par le recours au bénévolat et aux associations.

Coronavirus : "ma classe" à la maison

Suite à la fermeture des écoles pour cause de coronavirus, le ministère met à disposition des équipes enseignantes et des familles une plateforme en ligne intitulée « Ma classe à la maison ». Une plateforme qui assure une continuité « scolaire » mais pas pédagogique et qui n'est pas sans poser un certain nombre de questions.

équipes enseignantes et familles sont appelées à se rendre sur [la plateforme en ligne du CNED](#) munies de leur adresse professionnelle pour les premières et personnelle pour les autres afin de découvrir et utiliser des activités permettant d'assurer une continuité scolaire à la maison.

[Lire la suite](#)



Expressions du SNUipp-FSU 06 sur le corona virus

- https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-france-bleu-azur-matin/azur/l-invite-de-france-bleu-azur-matin-230?fbclid=IwAR2HAE3u95cvvz47B7p82a16wviffMQrxp2LHR_w2XTNZPAzwoEm8RjwO0M
- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/emissions/jt-1920-cote-d-azur>

Voir édition du 1/3/2020



Alors que le ministre de l'Éducation nationale adresse son questionnaire "L'enseignant du 21e siècle" à l'ensemble des personnels, le SNUipp-FSU leur propose quelques indispensables ajouts à l'enquête.

Parcours professionnel, missions, formation continue, bien-être au travail, égalité professionnelle : « Tous les professeurs pourront dire ce qu'ils attendent » de l'évolution de leur métier, assurait le ministre de l'Éducation nationale en lançant sa « grande consultation inédite et exhaustive ».

Volonté de renouer un dialogue rompu depuis bien longtemps avec les enseignantes et les enseignants des écoles ou nouvelle opération de communication au service d'un projet déjà tout ficelé ?

Quoi qu'il en soit, Jean-Michel Blanquer dit vouloir faire des résultats de son enquête « une base de discussion avec les organisations syndicales ». Fort bien. Sauf qu'il a oublié de poser quelques questions qui ont aussi tout leur intérêt à l'heure où les conditions d'exercice du métier se dégradent, où se discute une réforme des retraites particulièrement pénalisante pour les PE et où les perspectives de revalorisation salariale restent à l'état d'annonces nébuleuses.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU propose son questionnaire additionnel et ne manquera pas d'en faire valoir les résultats au moment où le ministre présentera les siens.

Remplir le questionnaire



2ème série des Demi journées INFOS Syndicales du SNUipp-FSU : cela démarre ce soir !

DES LE VENDREDI 6 MARS JUSQU'AU MERCREDI 1er AVRIL

Venez nombreuses et nombreux ! Les sujets de discussion ne manquent pas !

OUVERTES à TOUTES et à TOUS

Ces réunions sont un droit acquis par la profession, faisons le vivre !

Toutes les dates et modalités : [ICI](#)



Carte scolaire 2020 : il n'y en aura pas pour tout le monde !

Groupe de Travail prévu le 31 mars et le CTSD le 7 avril

Si la dotation départementale de 38 postes pour la rentrée 2020 est la plus importante depuis 3 ans, elle reste sous-dimensionnée pour répondre aux besoins des écoles des Alpes-Maritimes.

La mesure de plafonnement de 24 élèves en GS sera l'exception plutôt que la règle tandis que celle du dédoublement des GS en EP n'est plus une priorité ministérielle...

Pour la majorité, la cure d'austérité reste au programme.

Lire la suite

Fiche syndicale carte scolaire 2020 : à compléter pour défendre votre école !

Demande d'ouverture, risque de fermeture, suivi de situation particulière : pour mieux défendre la situation de votre école, confiez les éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires aux élu-es SNUipp-FSU pour mener le débat contradictoire face à l'IA.

La carte scolaire (ouverture/fermeture de classes) est l'affaire de toutes et tous : pas de besoin d'être directeur ou directrice (mais c'est bien aussi si vous l'êtes ;-) pour renseigner la fiche de suivi syndical carte scolaire 2020 du SNUipp-FSU.

Fiche de suivi ici



Permutations 2020 : Les résultats et ensuite ?

Les résultats au mouvement inter-départemental sont parus hier. Et avec eux leur lot de joies ... ou de très grosses déceptions.

Pour les Alpes-Maritimes: 60 entrées; 35 sorties

Bienvenue aux collègues qui rentrent dans le département ! Et très belle continuation à celles et ceux qui quittent le 06 !

Qu'ils aient obtenu satisfaction ou pas, le SNUipp-FSU est aux côtés des personnels pour les accompagner dans les démarches à effectuer dans la période qui s'ouvre.

C'est une des conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique, le travail de vérification globale de la régularité des opérations par les élus du personnel est rendu plus difficile. Pour autant, les équipes départementales du SNUipp-FSU sont mobilisées pour accompagner chacune et chacun dans les démarches à entreprendre pour la suite.

L'OUTIL en ligne ICI : <https://consultation.snuipp.fr/permutations>

Le SNUipp-FSU propose un outil en ligne qui permet de répondre à chaque situation.

Le résultat est positif

Un formulaire à renseigner permet de recevoir toutes les informations nécessaires pour

participer au mouvement dans le département d'accueil. Il permet également d'entrer en contact avec les élus du personnel de ce département pour toutes les questions pratiques qui peuvent se poser.

Le résultat est négatif

Là aussi, un formulaire permet d'obtenir des explications et de contester ce résultat à partir des nouvelles règles de recours. Un accompagnement dans ces démarches sera assuré par les élu-es du syndicat.

Pour les collègues qui n'auraient pas eu satisfaction, ils peuvent en effet, s'ils le souhaitent faire un recours gracieux et/ou hiérarchique

La contestation des résultats est possible à compter du 2 mars.

Le recours gracieux doit intervenir avant le 2 mai 2020 (délai de 2 mois à compter de la décision).

Par ailleurs, conjointement et sans attendre la réponse au recours gracieux, le collègue peut engager un recours hiérarchique auprès du ministère (bureau B2-1 de la DGRH). Le délai pour engager un recours contentieux n'est pas modifié par cet éventuel recours hiérarchique.

Il est donc fortement conseillé que chaque collègue stipule dans son recours qu'il se fera assister par un représentant des personnels de la FSU (du SNUipp-FSU dans le 1er degré).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute démarche: nous vous fournirons des modèles de recours et de mandatement.

INEAT/EXEAT

Pour les collègues qui n'ont pas obtenu leur mutation: prochaine étape possible: une demande d'ineat/exeat auprès des IA respectifs

La circulaire de l'IA 06 ne devrait pas tarder (l'an dernier retour avant le 26 Avril).

Là encore le SNUipp-FSU vous accompagnera et vous informera au mieux sur les modalités à mettre en place.



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2020

entre le 12 FEVRIER et le 11 MARS 2020

La circulaire de l'IA est parue : TOUT est **ICI**

Demandes à saisir sur internet <https://esterel.ac-nice.fr/login/> Rubriques « Mes applications » / « Mon dossier » / « COFPI »

Après clôture du registre des candidatures, les accusés de réception seront adressés par courrier électronique dans les boîtes professionnelles des collègues

► Il faudra alors l'imprimé, le vérifier et le renvoyer à l'IA
► avec les PJ : accusé de réception dûment vérifié et signé ; une lettre de motivation ; la fiche descriptive de la formation demandée.

COPIE au SNUipp-FSU de votre demande saisie, du récépissé et des PJ pour suivi -
N'hésitez pas si question

Suite aux interventions du SNUipp-FSU et de lui seul à l'occasion du CTA en présence du Recteur, un groupe de travail puis une CAPD sont désormais effectivement prévus.

Groupe de travail le 1er avril

CAPD le 29 avril



La campagne 2020 est lancée : le SNUipp-FSU à vos côtés

Enfin l'égalité 1er-2d degré dans l'accès à la Hors-classe !

IMPORTANT : Un arrêté publié au JO du 10 janvier 2020 relève le taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe à 17% (au lieu de 15.10% en 2019). Ce taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré. Cela devrait correspondre à environ 2000 promotions supplémentaires.

Acquis du SNUipp-FSU et de lui seul !

Du 02 mars 2020 au 15 mars 2020: Avis des IEN, via l'application i-Prof. Vous pouvez les consulter.

Et nous renvoyer dès lors la fiche de suivi syndical [ici](#)

239 possibilités en 2019 , 207 en 2018. La dotation sera encore en hausse cette année.

Le barème, les modalités ...

Tout est : [ICI](#)



Le calendrier 2020

Pour candidater au vivier 1, l'application est ouverte sur I-Prof du 02 mars au 23 mars.

Pour le vivier 2, pas de candidature à effectuer.

Dans les deux cas, il est conseillé de compléter son CV dans I-Prof.

L'intégration dans la classe exceptionnelle sera traitée au cours de la CAPD du 2 juillet 2020

Les contingents :

Les possibilités d'accès à la classe exceptionnelle au titre des viviers 1 ou 2 ne sont pas encore connues.

- [Le cadre général](#)

[La note de service 2020](#)

Elle rappelle l'éligibilité des personnels placés dans certaines positions de disponibilité et qui exercent une activité professionnelle (voir plus haut), dès lors qu'ils remplissent les conditions d'inscription au vivier 1 ou au vivier 2 au 31 août 2020.

Pour les personnels qui continuent d'exercer leurs fonctions dans un établissement relevant d'un dispositif de l'éducation prioritaire éligible mais ayant perdu la labellisation « éducation prioritaire », les services effectués sont comptabilisés pour la durée accomplie au-delà de la date du déclassement, dans la limite de cinq ans au lieu de quatre l'an dernier.

Consulter : [la liste des écoles et des établissements scolaires ayant relevé d'un dispositif d'éducation prioritaire entre les années scolaires 1982-1983 et 2014-2015](#)

Rappel : il est encore nécessaire, lors de cette campagne 2020, de faire acte de candidature au titre du vivier 1.

[Notre dossier ici](#)

[Fiche de suivi syndical ici](#)



CALENDRIER prévisionnel

MARS/AVRIL:

Réunions INFOS Syndicales du SNUipp-FSU

Du 02 mars 2020 au 15 mars 2020: Hors-classe : avis des IEN visibles, via l'application i-Prof.

Mardi 3: CTA "postes spécifiques"

[ACTION Retraites/ 49-3 - Rassemblement 17h30 Place Libération à NICE](#)

Mercredi 4: Conseil de Formation continue Rectorat

Jeudi 5: RETAITES / Manif 10H Place Masséna à Nice

Dimanche 8 mars: [Grève féministe + RETRAITES - 15 h Gare SNCF Nice](#)

Mardi 10 mars: CTSD second degré

12 février [au 11 mars](#): saisie des demandes de congé de formation professionnelle - Copie au SNUipp-FSU

Lundi 16 mars : CTA postes spécifiques

Jeudi 31 mars: GREVE interprofessionnelle + groupe de travail carte scolaire (reporté ?)

1er avril: GT congés de formation

7 avril: CTSD 1er degré (ouvertures/fermetures de classes)

SERVEUR IPROF pour le mouvement dans le 06 après le CTSD (dates non connues à ce jour)

29 avril: CAPD congés de formation professionnelle



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos